

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 janvier 2014**

CP 14/01-02

*L'an deux mille quatorze, le 20 janvier à 16 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES  
RD 26 / RD 14  
CORDES TOLOSANNES**

---

**DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant les RD 26 / RD 14 (lot 1 : voirie et lot 2 : éclairage public).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 janvier 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour la RD 26 / RD 14, lot n°1 : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et délai d'exécution 10 % et pour le lot n°2 : prix des prestations 70 % et valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 6 janvier 2014,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 26 / RD 14 (lot 1 : voirie et lot 2 : éclairage public), avec les entreprises et pour les montants suivants :

### RD 26 / RD 14 – PR 27+612 – Aménagement de carrefour – CORDES TOLOSANNES

#### Lot 1 : voirie

Montant : 318 500,00 € HT

Délai d'exécution : 12 semaines

Attributaire : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

#### Lot 2 : éclairage public

Montant : 32 697,75 € HT

Attributaire : BOUYGUES ENERGIES SERVICES

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,